

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR)
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À LA DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT
ET LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE – ÉTAPE B**

**L'annexe Q-3.2 en réponse à la question 3.2
de la demande de renseignements n° 8
de la Régie de l'énergie
est déposée sous pli confidentiel
et est disponible uniquement en version électronique
au personnel de la Régie de l'énergie.**